



## AUTO MISSION

*C'est la garantie couvrant les responsabilités et les dommages lors de l'utilisation du véhicule personnel pour déplacement professionnel*

### Les garanties de base

Beaucoup de salariés utilisent leur véhicule personnel pour des déplacements professionnels. Ce peut être un simple déplacement à la Poste jusqu'à la livraison de matériel pour un partenaire. Peu d'entreprises pensent à souscrire un contrat Auto Mission alors qu'en cas d'accident du salarié :

Le contrat auto personnel du salarié ne couvre pas les déplacements professionnels,

La responsabilité de l'entreprise peut être engagée (obligatoire de sécurité).

Les garanties de base pour les véhicules de 1ère catégorie :

- Responsabilité civile,
- Défense - Recours.
- Les garanties de base pour les véhicules de 1ère(\*) et 3ème (\*\*) catégorie :
- Dommages tous accidents, incendie, vol, forces de la nature, attentat,
- Bris de glaces,
- Dépannage et remorquage suite à un sinistre garanti,
- Dommages corporels du conducteur,
- Effets, bagages et objets personnels.
- Garanties en option pour les véhicules de 1ère catégorie :
- Doublement de la garantie Dommages corporels du conducteur.
- Garanties en option pour les véhicules de 3ème catégorie :
- Dommages (dommages liés à une collision, dommages liés à un incendie, vol, forces de la nature, attentats).

(\*) Véhicules de 1ère catégorie : véhicules légers de tourisme et utilitaires de moins de 3,5 tonnes.

(\*\*) Véhicules à moteur à 2 et 3 roues.

Les garanties en options :

- Doublement du montant de la garantie Dommages corporels du conducteur,
- Extension aux deux et trois roues.

### Qui est assuré par le contrat Auto Mission ?

*Tous les salariés sont couverts : une prime est définie par l'assureur qui va alors garantir automatiquement tous les salariés de l'entreprise en cas d'accident.*

*Le contrat vise :*

- *L'usage du véhicule personnel pour l'entreprise,*
- *Tous les employés (salariés, stagiaires et intérimaires),*
- *Les dirigeants et mandataires sont également couverts.*
- *Jusqu'à 10 salariés en déplacements récurrents.*



## Fiche produit AUTO MISSION



En cas d'accident avec dommage corporel impliquant un de ses salariés, la responsabilité civile est le risque financier le plus important pour l'entreprise.

L'assurance Auto Mission permet de compléter ou de remédier à l'absence de garanties sur la police d'assurance auto personnelle des salariés. L'employeur qui envoie un salarié en déplacement professionnel avec son véhicule personnel doit anticiper le fait que ce dernier n'ait pas souscrit aux extensions de garantie requises dans son contrat auto.

### Exemple de sinistre

Le salarié d'une entreprise doit se rendre sur un salon professionnel pour y installer le stand de sa société. Il utilise son véhicule personnel pour transporter les éléments du stand.

Sur le trajet vers le salon, il perd le contrôle de son véhicule et percute celui situé devant lui, causant d'importants dégâts au véhicule tiers et blessant grièvement son conducteur.

> La responsabilité du salarié est engagée à 100%. L'assureur intervient donc pour indemniser le tiers au titre des blessures corporels et des frais de réparation de son véhicule.

> Le salarié est dédommagé pour les frais de réparation de son véhicule. A noter que son bonus-malus n'est pas impacté car il n'a pas eu besoin de faire appel à son assureur personnel.

### Comment Souscrire ?

Pour vous assurer, il vous suffit de nous contacter par téléphone au 01.30.10.18.31 ou par mail sur [souscription@add-value.fr](mailto:souscription@add-value.fr) sur notre site.

Les principaux éléments d'appréciation du risque par les assureurs seront :

L'estimation du nombre de kilomètres parcourus par an par les salariés lorsqu'ils utilisent leur véhicule personnel pour leur travail.

La sinistralité des véhicules concernés des 3 dernières années

### Les usages exclus par le contrat :

*Les trajets domicile-lieu de travail,  
Les consultants non-salariés et les VRP,  
Aucun véhicule de l'entreprise n'est couvert par le contrat.*

### Ne pas confondre l'assurance Auto Mission avec la flotte Auto

*L'assurance Flotte Auto a pour objet de garantir les véhicules appartenant à l'entreprise. Les véhicules personnels des salariés, bien qu'ils soient utilisés pour des déplacements professionnels, ne font pas partie du parc automobile de l'entreprise. En cas d'accident impliquant une voiture ou un deux roues appartenant à un salarié, seule l'assurance Auto Mission pourra prendre en charge le sinistre car le véhicule concerné par le dommage n'est pas un véhicule de l'entreprise.*